

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3547

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etude des impacts des travaux de confortement par parois étanches et de remise en état de la digue
rive droite du canal de Jonage au sein de l'aménagement hydroélectrique de Cusset - Convention

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3547**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Etude des impacts des travaux de confortement par parois étanches et de remise en état de la digue rive droite du canal de Jonage au sein de l'aménagement hydroélectrique de Cusset - Convention**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Afin de garantir la sûreté des digues en rive droite du canal de Jonage, Electricité de France (EDF) doit réaliser d'importants travaux de confortement de la digue du canal de Jonage. Ces travaux consistent en la réfection des contre-canaux qui drainent les infiltrations et la réalisation de parois étanches dans le corps de l'ouvrage. Cette intervention est autorisée dans le cadre de la procédure dite "d'approbation du projet d'exécution" prévue au titre V du décret du 13 octobre 1994 modifié relatif aux concessions d'énergie hydraulique.

Ce projet de parois étanches a fait l'objet de plusieurs échanges entre EDF et la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon :

- une note hydraulique IH.CUSSE-DIGU.00003, qui traite plus particulièrement les impacts sur les 3 champs captants qui longent le canal de Jonage, a été rédigée par EDF puis analysée par la direction de l'eau de la Communauté urbaine et le bureau d'étude BURGEAP, son assistant à maîtrise d'ouvrage. Un courrier de monsieur le Vice-Président en charge de la politique de l'eau a ensuite été envoyé le 23 septembre 2010 à EDF, comprenant les remarques de la Communauté urbaine,

- une réunion d'échanges a eu lieu le 4 février 2011 entre experts EDF et Communauté urbaine appuyée par BURGEAP afin de discuter des impacts de ces travaux. À l'issue de cette réunion, il a été demandé par la Communauté urbaine des analyses complémentaires,

- EDF a ainsi réalisé de nouvelles simulations sur des modèles prolongés prenant en compte les échanges du canal de Jonage avec son environnement en général, en y modifiant les conditions limites et en améliorant la répartition des apports dans l'alimentation de la nappe aval (note hydraulique IH.CUSSE-DIGU.00003 A.BPE),

- enfin, malgré le travail complémentaire réalisé par EDF, la direction de l'eau de la Communauté urbaine a demandé à réaliser une étude plus complète permettant de mieux prendre en compte l'impact global des travaux de parois étanches sur la nappe et les champs captant, à laquelle EDF participe.

Une étude complémentaire visant à comprendre l'impact global des travaux de parois étanches de la digue du canal de Jonage sur la nappe et les champs captants est ainsi lancée par la direction de l'eau de la Communauté urbaine, à laquelle EDF est associée.

Cette étude fait l'objet d'un cofinancement entre EDF et la Communauté urbaine.

Le montant global prévisionnel de l'étude sous maîtrise d'ouvrage de la direction de l'eau est estimé à 39 045 € HT, soit 46 697,82 € TTC.

Les coûts sont répartis entre la Communauté urbaine et EDF comme suit :

- phase 1 : 100 %, soit 15 680 € HT pour la Communauté urbaine,
- phase 2 : 100 %, soit 16 640 € HT pour EDF,
- réunions et rapport : 50 %, soit 3 362,50 € HT pour la Communauté urbaine et 50 %, soit 3 362,50 € HT pour EDF.

La part d'EDF est donc estimée à 20 002,50 € HT.

Ce cofinancement fait l'objet d'une convention avec EDF. Un titre de recette sera émis par la Communauté urbaine en fin d'étude ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réalisation d'une étude des impacts des travaux de parois étanches de la digue du canal de Jonage sur la nappe et les champs captants pour un montant de 39 045 € HT, soit 40 697,82 € TTC, cofinancée par Electricité de France (EDF),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et EDF, définissant, notamment les conditions de participation financière d'EDF pour la réalisation de l'étude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 2031 - opération n° 1P20O1826.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable - opération n° 1P20O1826 - exercice 2013 - compte 1318 pour un montant prévisionnel de 20 002,50 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.